

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Sous direction des affaires financières
Bureau F4
Dossier suivi par Edith Galloux et
Isabelle Gautier-Lhermite
Tél. : 01 40 56 69 68
Edith.galloux@sante.gouv.fr
Isabelle.gautier-lhermite@sante.gouv.fr
Tél. : 01 40 56 60 16

La ministre de la santé et des sports

à

Mesdames et messieurs les directeurs des
agences régionales d'hospitalisation (pour
diffusion et mise en œuvre)

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements de santé publics et privés
antérieurement sous dotation globale (pour
mise en œuvre)

CIRCULAIRE N°DHOS/F4/F2/2009/161 du 12 juin 2009 relative au retraitement comptable 2008 des établissements de santé antérieurement sous dotation globale.

Date d'application : immédiate.

NOR : SASH0913424C

Grille de classement :

Résumé : retraitement comptable des données comptables 2008 des établissements de santé antérieurement sous dotation globale
Mots clés : hôpital – établissements de santé – retraitement comptable
Textes de référence : article R.6145-7 du code de la santé publique
Diffusion : les établissements doivent être destinataires de cette circulaire, par l'intermédiaire des services déconcentrés, selon le dispositif existant au niveau régional.
Annexe : Guide du retraitement comptable 2008 Annexe I Unités d'œuvre

La présente circulaire a pour objet de rappeler les objectifs de l'outil de retraitement des données comptables ICARE, le guide d'utilisation actualisé pour le retraitement des données 2008 figurant en annexe ; ce guide est par ailleurs consultable sur les sites de la DHOS et de l'ATIH.

1) Objectifs de l'outil.

L'application ICARE est destinée à centraliser :

- les charges des établissements antérieurement sous dotation globale (ex DG), réparties entre leurs différentes activités sanitaires, hors comptes de résultat annexes : médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), soins de suite et de réadaptation (SSR), psychiatrie et certaines activités spécifiques ;

- les produits de l'activité de titre 2 permettant de déterminer la part des dépenses restant à la charge des assurés sociaux et des non assurés sociaux au regard de celles financées par l'assurance maladie.

Les informations obtenues permettent notamment de mener les études nécessaires à l'évolution du dispositif de financement des établissements. J'appelle donc votre attention sur leur importance et la nécessité d'y apporter le plus grand soin.

2) Adaptations 2009

Les adaptations apportées en 2009 sont les suivantes :

- La mise à jour des nomenclatures comptables et l'intégration des comptes spécifiques aux établissements privés participant au service public hospitalier ;
- L'actualisation de la liste des activités spécifiques isolées en MCO, au regard des évolutions de l'arrêté relatif aux missions d'intérêt général ;
- L'actualisation de la liste des activités spécifiques en SSR, dans la perspective de la T2A ;
- L'automatisation de certains calculs

3) Calendrier 2009

Pour permettre une exploitation utile des données communiquées, il convient que l'outil soit renseigné par tous les établissements ex DG et que les informations fournies soient préalablement validées par les ARH selon le calendrier suivant :

- Remontées des informations des établissements sur la plate-forme ICARE : **24 juillet 2009**
- Validation par les ARH et transmission des fichiers ICARE à l'ATIH : **4 septembre 2009**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter les sites suivants :

- Pour les questions relatives à l'outil et au mode de transmission : icare@atih.sante.fr.
- Pour les questions générales : <http://www.atih.sante.gouv.fr> (rubrique : foire aux questions / valorisation).
- Pour les questions relatives aux règles budgétaires et comptables : <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/regles-budgetaires-comptables-etablissements-sante/regles-budgetaires-comptables-etablissements-sante.html>

Pour la Ministre et par délégation

La Directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins
Pour la directrice et par délégation
Le sous-directeur des affaires financières

Patrick OLIVIER

